



Le SNEC ne signera pas les NAO 2019 HYPERADOUR

Les NAO HYPERADOUR ont atteint cette année

l'Everest du néant...

La motivation de l'encadrement HYPERADOUR, elle, atteindra bientôt le fond du gouffre !

Il s'agit donc de la 2ème année consécutive que le SNEC ne sera pas signataire de ce simulacre de négociation puisque pour négocier il faut être au moins deux...

Répondre NON à tout n'est pas une négociation.

Même si la situation économique est difficile, et nous pouvons l'entendre, envoyer une fin de non recevoir à nos propositions est un message contre-productif. Message reçu 5 sur 5 !

- Une indemnité d'1/22ème du salaire mensuel de base pour les niveaux 7 et 8 travaillant le dimanche ?
- Mise en place d'une retraite supplémentaire pour l'encadrement ?
- Possibilité de ne plus faire de permanences à partir de 55 ans ?
- Prime de remplacement d'un cadre de niveau supérieur ?
- Possibilité de paiement de 14 RS par an ?
- Une prime mensuelle de 100 € au-delà de 7 permanences et 150 € au-delà de 10 permanences sur 4 à 5 semaines ?



NON!

NON!

NON!

NON!

NON!

NON!

SEULE L'AUGMENTATION DES MINIMA DE 2% A ÉTÉ ACCEPTÉE,

AINSI QUE LE TALON À 0,5%

LORSQU'IL S'AGIT DE METTRE EN PLACE LES PROJETS (TEL EOS), HYPERADOUR EST MIS À CONTRIBUTION AU MÊME TITRE QUE LES HYPERMARCHÉS SAS.

DOMMAGE QU'IL N'EN SOIT PAS DE MÊME

POUR LE TRAITEMENT SOCIAL DE L'ENCADREMENT !

Agir Ensemble

SNEC CFE-CGC 8 Allée des Bergeronnettes 13013 Marseille